

FORMATION AU PERMIS B 78 - Boîte automatique

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Obtenez la catégorie B Mention 78 du permis de conduire afin de pouvoir conduire en autonomie un véhicule de la catégorie B, ayant une boîte de vitesse automatique, soit :

- un véhicule léger (VL) n'excédant pas 3,5 tonnes de PTAC (Poids Total Autorisé en Charge)
- un VL et une remorque dont le PTAC n'excède pas 750kg
- un tricycle ou un quadricycle lourd à moteur de la catégorie B1 (catégorie AT avant le 1er mars 1999)

LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE :

A l'heure où l'automobile est devenue un outil social indispensable (études, travail, loisirs), rouler en sécurité est une nécessité pour tous.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

La formation en auto-école est indispensable pour vous apprendre à conduire, c'est-à-dire :

avoir une connaissance des règlements concernant la circulation, la conduite d'un véhicule et les bons comportements du conducteur

partager un espace avec plusieurs autres catégories d'usagers qui ont chacune des spécificités adapter son comportement pour réduire le risque d'accident

résister aux pressions extérieures, sociales et autres pour mettre en œuvre une conduite en toute sécurité

L'objectif de notre formation est de vous amener à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour laquelle vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

LE DEROULE DE LA FORMATION :

1. L'EVALUATION INITIALE OBLIGATOIRE

Avant de débiter votre formation, vous devez obligatoirement passer une **évaluation initiale** (<http://univers-permis.com/nos-formations/evaluation>). Elle permettra de connaître votre niveau et déterminer le nombre d'heures de conduite nécessaire à l'obtention de votre permis.

2. LA FORMATION AU CODE DE LA ROUTE

En salle (<http://univers-permis.com/nos-formations/code.html>) ou à la maison, via notre plateforme internet (option), à votre rythme, vous aurez accès à des cours et des tests de manière illimitée pendant une période de 6 mois :

- La formation théorique (10 thèmes articulés autour de 9 familles) porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur. Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'auto école avec un support média ou en présence d'un enseignant, mais également via Internet (option).

- Les cours thématiques (5 thématiques) seront dispensés uniquement dans les locaux de l'auto école, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière, titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

3. LA FORMATION A LA CONDUITE



Eurl Auto Ecole Avenue

231 Avenue de Dunkerque
59000 Lille Siret 84858252400023
www.autoecoleavenue.com
Agr E2005900180 Tel 03.20.93.09.52
contact@autoecoleavenue.com

Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers. Le programme de formation, divisé en 4 compétences et extrait du Référentiel pour l'Education et la Mobilité Citoyenne, se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage. Vous allez, au travers de ce programme :

apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites

comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques

vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite

Une alternance de cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression vous accompagnent dans l'acquisition des compétences. Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

PROGRAMME DE FORMATION

COMPETENCE 1 : MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul	COMPETENCE 2 : APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales	COMPETENCE 3 : CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	COMPETENCE 4 : PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique
Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.	Evaluer et maintenir les distances de sécurité.	Suivre un itinéraire de manière autonome.
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	Croiser, dépasser, être dépassé.	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.	Adapter l'allure aux situations.	Passer des virages et conduire en déclivité.	Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
Démarrer et s'arrêter.	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.	Tourner à droite et à gauche en agglomération.	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
.	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.	Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.	Pratiquer l'écoconduite.
Regarder autour de soi et avertir.		Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	
Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.		Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts ...	

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

LES CONDITIONS DE PASSAGE DES EXAMENS :

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.


Eurl Auto Ecole Avenue
231 Avenue de Dunkerque
59000 Lille Siret 84858252400023
www.autoecoleavenue.com
Agr E2005900180 Tel 03.20.93.09.52
contact@autoecoleavenue.com